

UN POSTE DE CHARGE DE MISSION :
« COORDONNATEUR DU PTSM ARTOIS-AUDOMAROIS »
(POSTE A POURVOIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE)

Statut :

Attaché d'Administration Hospitalière

Contrat :

C.D.I.

Lieux d'exercice :

Rattachement à l'EPSM Val de Lys-Artois (lien fonctionnel)

Informations générales

Le PTSM a pour objectif l'amélioration continue de l'accès des personnes à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture. Il repose sur un diagnostic territorial partagé élaboré en 2017 par l'ensemble des acteurs du territoire intervenant dans le champ de la santé mentale, et un diagnostic élaboré par la Fédération de Recherche en Santé Mentale et Psychiatrie.

Les priorités du PTSM sont :

- L'organisation des conditions du repérage précoce des troubles psychiques, de l'élaboration d'un diagnostic et de l'accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux ;
- L'organisation du parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture ;
- L'organisation des conditions de l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins ;
- L'organisation des conditions de la prévention et de la prise en charge des situations de crise et d'urgence ;
- L'organisation des conditions du respect et de la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, et du renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et de la lutte contre la stigmatisation des troubles ;
- L'organisation des conditions d'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.

Cinq groupes de travail ont été créés pour l'élaboration du PTSM ARTOIS-AUDOMAROIS : périnatalité, parcours adolescent en santé mentale, parcours adultes en santé mentale, parcours personnes âgées et précarité.

Mission générale du coordonnateur

Le coordonnateur a pour mission de :

- Assurer la mise en œuvre et le suivi du PTSM
- Organiser l'animation et la coordination administrative des acteurs du territoire
- Favoriser une dynamique partenariale au niveau territorial

Dans le cadre de sa mission, le coordonnateur travaille en relation étroite avec l'instance de pilotage du PTSM.

Activités principales

Pour remplir sa mission, le coordonnateur doit :

- Assurer une mission de veille dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale ;
- Contribuer à la diffusion des informations actualisées sur les dispositions réglementaires et les évolutions d'organisation des dispositifs de prise en charge sur le territoire du PTSM ;

- Apporter un appui méthodologique aux acteurs du territoire pour favoriser la mise en oeuvre opérationnelle des actions retenues dans le PTSM ;
- Organiser le recueil des données nécessaires au suivi des actions ;
- Contribuer au développement des partenariats et à la mise en réseau entre les acteurs concernés par la santé mentale du territoire ;
- Coordonner la mise en oeuvre des actions retenues dans le contrat territorial de santé mentale (CTSM) ;
- Favoriser l'articulation entre l'instance de pilotage du PTSM et l'ARS HDF.

Compétences requises

- Aptitudes en animation
 - Organiser et animer des réunions ;
 - Préparer et mettre en oeuvre des groupes de travail thématiques ;
 - Rédiger et diffuser des rapports, comptes rendus, courriers ;
 - Communiquer sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du PTSM.
- Aptitudes en conduite de projet
 - Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité ;
 - Comprendre, traduire la demande des acteurs du PTSM et proposer des supports et outils adaptés ;
 - Faciliter l'échange d'informations entre partenaires ;
 - Préparer le programme de travail ;
 - Coordonner la mise en oeuvre du programme de travail ;
 - Elaborer des bilans réguliers des travaux ;
 - Assurer le suivi des actions en liaison avec les différents porteurs ;
 - Rechercher et actualiser les données nécessaires à l'évaluation des actions
 - Réviser le plan d'action en fonction des évolutions réglementaires et des bilans d'activité.
 - Connaissances des dispositifs médicaux, médico-sociaux et psychiatriques

Qualités professionnelles requises

- Sens du contact et des relations humaines, discrétion, diplomatie, disponibilité, à l'écoute,
- Travail en équipe et adaptabilité
- Qualités rédactionnelles, capacité à s'exprimer en public
- Sens de l'organisation, force de proposition, réactivité et esprit d'initiative
- Qualités managériales

Profil recherché

- Titulaire minimum d'un bac + 3 en matière de santé mentale ou de santé publique
- Expérience professionnelle en ingénierie de projet et en animation de réseau
- Titulaire du permis B

Les candidats sont invités à envoyer leur CV et lettre de motivation à :
Monsieur BURGI, Directeur de l'EPSM Val de Lys-Artois et Président de la CPT Artois-Audomarois
Pour le 18 juin 2021

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de
Mme Deffrennes – Coordinatrice administrative CPT Artois-Audomarois
03.21.63.66.00 (poste 6125)

Destinataires :

Directions fonctionnelles / Assistants Chefs de pôle / Diffusion Intranet / Affichage halls DRH, Vaguemestre, ITEP, MAS / Diffusion externe : A.R.S / FHF / pôle emploi...